



Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie
8 rue LACAVE-LAPLAGNE - TRIANON
BP 2357 98846 NOUMEA CEDEX
Tel/Fax : (687) 28.51.20

Courriel : contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr

Site : <http://www.ufcnouvellecaledonie.nc>

Communiqué de presse

Enquête sur les auto-écoles Annexe

Pour vous permettre d'être complètement informé(e) avant de vous engager, de bien comprendre ce que vous allez payer, et ne pas avoir de mauvaise surprise, nous vous proposons une liste de questions à poser aux auto-écoles.

Quels sont les frais lors de l'inscription ? Que comprennent-ils ?

- Frais de dossier (interne) de l'auto-école
- Frais d'inscription pour l'examen théorique : pour une seule présentation ? quel coût supplémentaire pour une deuxième présentation ? pour les suivantes ?
- Frais d'inscription pour l'examen pratique : pour une seule présentation ? quel coût supplémentaire pour une deuxième présentation ? pour les suivantes ?
- Frais de suivi pédagogique (« livret pédagogique »)
- Frais d'accompagnement à l'examen pratique (conduite)

Code (examen théorique) : en général, un forfait est proposé. Il faut se faire préciser ce qu'il contient :

- Les frais d'inscription pour la présentation à l'examen sont-ils inclus ? pour une seule présentation ? quel coût pour une présentation supplémentaire ?
- Quelle est la durée du forfait ?
- Le code de la route (livre édité par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) est-il fourni ou doit-il être acheté en plus ?
- L'apprentissage est-il proposé uniquement ou partiellement par internet ? Si la formation du code est proposée par internet, il faut s'assurer que la liaison internet permet de faire la formation et l'évaluation dans de bonnes conditions : vérifier notamment si le débit internet est adéquat pour un chargement des images rapide, par rapport au déclenchement du chronomètre pour le délai de réponse...
- Y a-t-il des projections en salle ? A quels horaires et de quelle durée ? Lors de ces projections, un moniteur/formateur est-il présent ?
- Quand le candidat est-il jugé prêt par le moniteur ?
- Quel est alors le délai de présentation à l'examen ?
- En cas d'échec, quel est le délai de représentation (2^{ème} et suivantes si à nouveau échec) ?
- Quel est le taux de succès de l'auto-école ?

Conduite (examen pratique) :

- Une évaluation de départ devrait être proposée par les auto-écoles. Il s'agit d'une heure de conduite permettant au moniteur d'évaluer combien d'heures d'apprentissage devraient être nécessaires. C'est une sorte de « devis » qui n'engage pas le candidat et lui permet de plus de s'assurer que la pédagogie de l'auto-école lui convient. Elle devrait être entendue comme une prestation à part. Or elle fait souvent partie du forfait proposé et suppose donc que l'engagement vis-à-vis de l'auto-école a déjà été pris. Cette évaluation peut être particulièrement intéressante pour des

personnes ayant déjà une expérience de la conduite (sur voiturette ou moto par exemple), ce qui leur permettra de mieux choisir entre un forfait ou des heures payées à l'unité. A vous de négocier cette prestation avec l'auto-école, en fonction de votre situation : il serait préférable de proposer de la payer à part, quitte à demander qu'elle soit ensuite intégrée au forfait si vous faites affaire. Pensez à demander à l'auto-école la fiabilité de l'information donnée à l'issue de cette évaluation. Une auto-école sérieuse doit pouvoir vous l'indiquer.

- Quelle est la durée effective de la leçon de conduite (qui n'est pas forcément d'une heure) ?
- Le candidat doit-il se rendre à l'auto-école pour la leçon ou peut-il être récupéré (puis déposé à la fin) dans un autre lieu ?
- Combien de leçons prennent en général les élèves ?
- Quel est le taux de succès de l'auto-école ?

Pour la présentation à l'examen de conduite : le coût pour la première présentation est en général inclus dans les frais de dossier, pas celui d'une représentation en cas d'échec (voir les frais de dossier ci-dessus : ce sont des frais de réinscription). Demandez le délai de première présentation quand le candidat est prêt, et le délai en cas d'échec (2^{ème} fois et suivantes si à nouveau échec).

Forfait :

Attention à bien pointer ce qui y est compris ou non : les frais de dossier, le livret de suivi, les frais d'inscription et ceux en cas d'échec (code et / ou conduite), l'heure d'évaluation, le nombre et la durée des leçons de conduite. Certaines auto-écoles prévoient une leçon de conduite hors circulation urbaine, ce qui est une démarche intéressante pour l'apprentissage.

Attention : des forfaits qui semblent moins chers peuvent au final coûter plus cher au candidat si celui-ci échoue à un des examens.

Remboursement :

Demandez si c'est possible et quelles sont les conditions requises, par exemple si le candidat part en métropole pour ses études avant l'obtention d'un des examens. Le candidat pourra-t-il récupérer son dossier (en particulier le suivi pédagogique) ?